

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

# Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaite dans un premier temps exprimer un regret quant au périmètre retenu dans l'avis présenté aujourd'hui. Celui-ci nous semble trop restreint et le choix d'écarter les enjeux d'évasion fiscale et de paradis fiscaux nous apparaît peu opportun au regard de l'importance de ses conséquences économiques et sociales. De la même façon, nous regrettons le choix qui a été fait de ne pas traiter les conséquences du non-respect par les entreprises des réglementations, en particulier celles concernant le droit du travail et les normes environnementales.

Cependant, plusieurs points ont retenu notre attention et méritent d'être soulignés.

Nous adhérons pleinement à l'inclusion des faux statuts de travail dans les délits relevant de l'économie non déclarée. Dans le contexte de crise et de forte concurrence sur le marché du travail, les jeunes sont trop souvent contraints de renoncer à des conditions de travail de qualité et notamment à leurs droits en matière de protection sociale. Cela pose également de lourds problèmes en matière d'accès au logement et au prêt bancaire.

Les stages, s'ils complètent utilement la formation théorique dispensée aux étudiants, donnent malheureusement lieu à des abus et peuvent parfois être davantage assimilés à du sous-emploi. L'avis mentionne à ce titre le recours abusif aux stagiaires dans le secteur de l'économie numérique. Ce secteur est en réalité loin d'avoir le monopole de cet abus et à cet égard le sujet aurait mérité un traitement plus important. Dans ses travaux sur l'emploi des jeunes, notre assemblée avait notamment préconisé un meilleur suivi statistiques des stages et un renforcement des missions d'inspection ciblées sur la question des abus de stages.

Une proposition de loi tendant à l'encadrement des stages est en cours d'examen. Ses dispositions qui prévoient notamment l'inscription des stagiaires dans le registre unique du personnel ou la limitation de leur nombre en fonction des effectifs de l'entreprise vont dans le bon sens et nous leur apportons notre soutien.

Enfin, de la même façon que beaucoup de jeunes, en recherche d'un premier emploi, acceptent de travailler avec un statut de stagiaire, le recours au statut d'auto entrepreneur a également été galvaudé et peut constituer un moyen pour l'employeur d'échapper aux cotisations, ainsi que le mentionne l'avis, ce dont nous nous félicitons.

Pour les raisons exprimées, notre groupe a voté en faveur de l'avis.